

Direction des
Statistiques, des
Etudes et de la
Recherche

**Annexe 6 au Rapport final
sur l'évaluation des expérimentations rSa**

Comité d'Evaluation des expérimentations

Enquête sur l'accompagnement des bénéficiaires API (CNAF)



EVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

SYNTHESE DES RESULTATS

Cyprien Avenel

Direction des Statistiques, des Etudes et de la
Recherche

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Les objectifs de l'accompagnement social CAF vis-à-vis du rSa-API

Méthodologie de l'évaluation de l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa-API

1. L'organisation des CAF

- 1.1. Une offre de service du paiement à l'accompagnement
- 1.2. Les travailleurs sociaux, référents pour l'accompagnement
- 1.3. Les effectifs de l'expérimentation de l'accueil à la contractualisation

2. Le partenariat autour de l'insertion socio-professionnelle

- 2.1. Le service public de l'emploi comme premier partenaire
- 2.2. L'action sociale du département et les services d'offre d'accueil de la petite enfance
- 2.3. Les structures d'insertion par l'économie
- 2.4. Vers un nouveau partenariat de convention avec le service public de l'emploi ?
- 2.5. Conclusion

3. Qui sont les bénéficiaires du RSA au titre de l'API ?

4. La situation à l'égard de l'emploi

- 4.1. Des femmes employées dans le secteur des collectivités publiques locales et des services directs aux particuliers
- 4.2. Une grande majorité de temps partiels, en CDI
- 4.3. Des emplois de courtes périodes et faiblement rémunérés
- 4.4. Le type d'activité professionnelle selon l'âge du bénéficiaire, le nombre et l'âge des enfants

5. Les conditions de garde des enfants selon la situation professionnelle et familiale des bénéficiaires du rSa au titre de l'API

- 5.1. L'aide informelle (famille et amis), principal mode de garde
- 5.2. Les modes de garde selon l'âge des bénéficiaires, le nombre et l'âge des enfants
- 5.3. Les modes de garde selon le temps d'activité professionnelle des bénéficiaires

6. Perception de l'emploi occupé par les bénéficiaires du rSa-API

7. Les principaux obstacles au maintien dans l'emploi

- 7.1. Premier obstacle : la formation professionnelle
- 7.2. Deuxième obstacle : la mobilité et le transport
- 7.3. Troisième obstacle : le budget
- 7.4. Quatrième obstacle : les modes de garde des enfants
- 7.5. Les difficultés de garde selon l'âge du parent, le nombre et l'âge des enfants
- 7.6. Cinquième obstacle : les difficultés liées au logement
- 7.7. Les obstacles supplémentaires
- 7.8. Conclusion

8. Les actions engagées par les CAF au titre de l'accompagnement rSa-API

- 8.1. L'élaboration des Plans d'action personnalisée (PAP) et les premiers bilans d'étape
- 8.2. Les caractéristiques des actions

9. Les premiers résultats sur l'emploi (pour un très faible effectif) des actions d'accompagnement

10. Conclusion générale

ANNEXES

INTRODUCTION

Cette synthèse présente les principaux résultats tirés de l'évaluation qui a été conduite en deux vagues d'enquêtes successives, en juin et novembre 2008, auprès des Caf qui expérimentent un accompagnement social des bénéficiaires du rSa au titre de l'API.

En novembre 2008, **27 Caf expérimentent l'accompagnement social** des allocataires de l'Api éligibles au rSa. Parmi elles, 8 CAF ont commencé cette expérimentation en novembre/décembre 2007 (presque depuis un an à la date de l'enquête), 11 en janvier/février 2008 (depuis 9 mois environ), 6 en mars/avril 2008 (depuis 7 mois environ) et 2 enfin en juillet-août 2008 (depuis 3 mois). Plus de la moitié des CAF (19 sur 27) ont donc commencé l'expérimentation depuis au moins 9 mois, 8 CAF depuis 3 à 7 mois.

Par conséquent, il faudra considérer avec prudence les données concernant le parcours des bénéficiaires au regard de l'impact de leur accompagnement, un tiers des CAF ayant commencé l'expérimentation depuis peu de temps au moment de cette enquête. La période d'observation est trop brève et ne permet pas de dégager des éléments de mesure des résultats en ce domaine. En effet, 59% des bénéficiaires ayant signé un contrat dans le cadre de leur accompagnement l'ont fait depuis trois à quatre mois. Aussi, lors de la seconde vague d'enquête, la plupart des actions sont en cours. Par ailleurs, la majorité des bénéficiaires perçoit toujours le rSa au moment de l'enquête (90,5%), donnant un taux de sortie extrêmement faible.

Cette synthèse restitue donc surtout les éléments qui concernent le programme de mise en œuvre des expérimentations et les caractéristiques de la population *qui est accompagnée ou en voie de l'être*. Elle développe l'analyse à partir des effectifs de la vague 2 de l'enquête (**846 bénéficiaires**), par comparaison avec les données de la vague 1 (quand cela est jugé utile), population de 348 bénéficiaires dont les caractéristiques sont spécifiques du fait du poids du « stock » - 45%-, c'est-à-dire ceux qui étaient déjà en activité dans le système de droit commun.

Les principaux résultats sont déclinés en trois grands axes :

- **l'organisation des CAF** (les ressources humaines, les moyens et les outils mobilisés) quant à la mise en œuvre des expérimentations,
- **les caractéristiques des bénéficiaires du rSa au titre de l'Api**, leurs situations et leurs profils, à la date du 15 novembre 2008.
- **les premières actions engagées**, par les CAF, auprès des bénéficiaires du rSa-Api au titre de leur accompagnement.

Les objectifs de l'accompagnement social CAF vis-à-vis de l'API-RSA

L'instauration d'un dispositif d'accompagnement dans l'emploi et la signature d'un « contrat d'engagement réciproque », au regard de l'insertion professionnelle, entre le bénéficiaire, la CAF et le Préfet constituent une nouveauté des expérimentations¹. Par délégation des services de l'Etat dans le département, la CAF peut donc être le pilote de la mise en œuvre de l'expérimentation, c'est-à-dire des dispositifs et actions

¹Pour l'API, à la différence du RMI, le Préfet est responsable de l'expérimentation et peut déléguer l'accompagnement à la CAF ou au Conseil général. Ainsi 6 Conseils généraux ont la responsabilité de l'accompagnement rSa-Api : Côte d'Or (Caf de Dijon), Allier (Moulins), Dordogne (Périgueux), Gard (Nîmes) Haute-Corse (Bastia) et le Morbihan (Vannes).

permettant à chacun des bénéficiaires de concilier vie familiale et vie professionnelle. La CAF assure alors la fonction de référent du contrat et du suivi du bénéficiaire et peut s'adjoindre, par convention notamment, le concours des partenaires utiles à cette mission.

Cette offre de service s'inscrit dans un continuum organisé en plusieurs étapes selon une approche globale : requête à partir des fichiers Caf pour le ciblage des bénéficiaires de la zone expérimentale; puis proposition par courrier ou téléphone d'un premier entretien de rencontre entre le bénéficiaire et la Caf ; puis accueil, information des droits, et proposition de contractualisation des actions à engager (signature du contrat) à partir du diagnostic de la situation; et accompagnement enfin du bénéficiaire dans le cadre de son parcours d'insertion professionnelle et sociale. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé visant à permettre le maintien *dans* l'emploi ou dans une formation rémunérée et/ou l'accroissement des heures travaillées.

Les termes du *contrat d'engagement réciproque* s'élaborent en trois étapes : d'une part le diagnostic de la situation familiale, sociale, financière et professionnelle du bénéficiaire à l'entrée dans le dispositif du rSa (repérage de ses besoins et identification des leviers et des compétences à mobiliser pour favoriser son insertion professionnelle); d'autre part l'élaboration d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé -PAP- (cette étape fixe la nature de l'accompagnement à mettre en place, les actions à mener, les services et acteurs concernés, les moyens à mobiliser, le calendrier, les effets attendus sur l'insertion sociale et professionnelle et les engagements réciproques du référent et du bénéficiaire²); et enfin la dernière étape qui concerne l'évaluation du plan d'action personnalisé selon un calendrier déterminé (elle mesure les effets des actions engagées pour lever les obstacles à l'exercice de l'emploi, les résultats en termes d'insertion professionnelle et définit si le contrat d'accompagnement réciproque doit être modifié, suspendu ou clôturé lorsque les objectifs sont atteints).

Méthodologie de l'évaluation de l'accompagnement social des bénéficiaires du rSa-Api

La branche Famille a souhaité proposer un dispositif d'évaluation portant spécifiquement sur l'accompagnement social des bénéficiaires de l'API éligibles au rSa par les CAF qui expérimentent ce dispositif. Deux grands objectifs président à cette évaluation. D'une part, elle cherche à mesurer l'impact du processus d'accompagnement personnalisé des bénéficiaires API/RSA sur la situation sociale, familiale et professionnelle de ces derniers, et en particulier sur le taux de maintien dans l'emploi, voire sur la hausse de l'activité. D'autre part, il s'agit d'évaluer les conditions et les modalités de mise en œuvre de ce dispositif, en particulier pour ce qui concerne les contrats et/ou conventions types entre les référents et les bénéficiaires, mais également avec les partenaires. Deux méthodes ont été mises en place :

1) La remontée des informations a été effectuée via un progiciel élaboré par la Caf de Montpellier (outil de calcul des droits du rSa pour les CAF) contenant tous les

²A ce contrat est adossé un dispositif dit de « coup de pouce financier », dans la limite de 1000 euros, pour la prise en charge de tout ou d'une partie des coûts engendrés à l'occasion de la reprise d'emploi ou d'une mobilité professionnelle, notamment des frais de garde d'enfants ou de transports.

éléments nécessaires à la liquidation de la prestation et à la signature du « contrat d'engagement réciproque » entre l'allocataire et la Caf. Cet outil permet, par saisie informatique, une remontée systématique et homogène des données de chaque Caf pour une évaluation nationale. Ainsi l'évaluation peut-elle porter sur les trois étapes du « contrat d'engagement réciproque » (le diagnostic, le plan d'accompagnement personnalisé, et l'évolution du parcours du bénéficiaire, jusqu'à la sortie du dispositif). A la date du 15 novembre 2008, 27 CAF ont remonté ces données. **La population compte 846 bénéficiaires du rSa au titre de l'Api.**

2) Les Caf ont été également interrogées deux fois par le biais d'un questionnaire portant sur les modalités organisationnelles de l'expérimentation pour l'accompagnement, ainsi que sur les caractéristiques du nouveau partenariat qui se constitue autour de l'insertion socio-professionnelle. A la seconde vague d'enquête, ce sont les **27 Caf** qui ont répondu à ce questionnaire.

En toute rigueur, il aurait été nécessaire de conduire une comparaison entre territoire expérimental et territoire témoin sur le maintien dans l'emploi (pour l'évaluation de l'efficacité). Cependant, il n'était pas possible de garantir l'homogénéité des critères qui président à la collecte des informations et donc leur comparabilité entre les deux types de zones, les CAF n'ayant pas nécessairement des dispositifs de même nature à l'égard de l'Api d'une part et de l'Api en intéressement d'autre part sur le plan de l'accompagnement social.

1. L'organisation des CAF

Les services d'action sociale des CAF se sont fortement mobilisés (sans parler du secteur de liquidation de la prestation) dans les expérimentations, et ont développé leur ingénierie dans le cadre d'une offre de service se déroulant de l'amont à l'aval du processus, de l'accès au droit à la mise en œuvre de l'accompagnement. Les expérimentations ont été l'occasion, pour les travailleurs sociaux (assistantes sociales et conseillères en économie sociale et familiale), référents Caf pour l'accompagnement, de tester de nouvelles pratiques tout en consolidant leur offre de service sur le public monoparental. Les travailleurs sociaux ont été conduits à intervenir davantage dans les domaines qui constituent des préalables à l'insertion professionnelle (formation, mobilité, logement, garde des enfants, etc.) et donc à élargir leur connaissance du milieu de la formation et de l'insertion.

Une offre de service du paiement à l'accompagnement

Sans négliger le constat d'une relative diversité d'organisations des CAF, on peut relever une dominante dans le schéma général du traitement de la demande du RSA-API, distinguant le volet de l'ouverture du droit et du paiement (détection et information du droit par les techniciens conseils) et le volet de l'accompagnement (les travailleurs sociaux).

Ainsi seulement deux Caf ont procédé sur le mode d'un « accueil conjoint technicien conseil du service des prestations (PF)/service d'action sociale (AS) - puis Accueil AS pour contractualisation ».

19 Caf séparent plus nettement les deux moments, celui de la prestation à liquider, et celui de l'accompagnement social pris en charge par les travailleurs sociaux d'autre part (les différences d'organisation résultent à ce niveau surtout des

modalités d'information à l'allocataire : soit il y a un accueil PF après courrier, soit un envoi courrier à l'allocataire l'informant de son droit rSa avant une prise de contact par un travailleur social pour un rendez-vous).

Enfin 6 Caf disent mettre en place un autre type d'organisation : le plus souvent, c'est le cas lorsque le service des travailleurs sociaux gère la relation à l'allocataire de l'amont à l'aval du processus rSa.

Les effectifs de l'expérimentation de l'accueil à la contractualisation

A la date d'entrée en vigueur des expérimentations du rSa au titre de l'API, on compte 462 allocataires de l'API en moyenne dans chaque territoire concerné, soit un total de 12.469 allocataires. On note la grande diversité des territoires expérimentaux, de 81 jusqu'à 1215 allocataires de l'API. La moitié des Caf expérimentatrices compte moins de 333 allocataires de l'API. 4 Caf seulement ont plus de 1000 allocataires de l'Api dans leur zone. Entre la date d'entrée en vigueur du rSa et le 15 novembre 2008, on compte un total de 1858 bénéficiaires du Rsa au titre de l'API (pour 27 Caf), soit 15% des allocataires de l'API.

Durant la même période, 1716 courriers d'invitation à un premier entretien ont été envoyés à destination des allocataires éligibles au rSa après détection du droit. On compte 60 % de réponses à ces courriers : 38 réponses pour 63 envois en moyenne par CAF. Les contacts par téléphone sont souvent utilisés directement ou en complément du courrier. Ce premier entretien proposé aux bénéficiaires du rSa-Api peut se dérouler (on demandait aux Caf de sélectionner la pratique la plus courante) aussi bien dans des antennes sociales de proximité (10 CAF) qu'au siège de la CAF (pour 7 d'entre elles) ou encore au domicile du bénéficiaire (6 CAF) et enfin tous ces lieux à la fois (3 CAF). Les entretiens sont pour toutes les Caf des entretiens individuels. Seules 2 Caf ont reçu certains de leurs bénéficiaires en groupe collectif en plus des entretiens individuels.

686 contrats d'engagement réciproque ont été signés. Pour 42 bénéficiaires reçus, les Caf signent 25 contrats en moyenne. Il apparaît nécessaire de conduire deux entretiens auprès des bénéficiaires pour aboutir à la signature d'un contrat.

Les CAF ont dénombrés 219 cas de non signatures de contrats. Les raisons des non signatures des contrats peuvent être regroupées en cinq catégories. En premier lieu, 41% sont des refus, renvoyant à l'autonomie de la personne (veut se débrouiller seule, pas de besoins particuliers) ou à un accompagnement vécu comme une contrainte (n'en voit pas l'utilité). En second lieu, 17,5% résultent des personnes qui ne donnent pas de réponses aux rendez-vous malgré les relances car elles manquent de disponibilité (en raison des horaires de travail). En troisième lieu, 17% des non-signatures procèdent des fins de contrat de travail ou de formation avant ou durant le 1^{er} contact. En quatrième lieu, 13,5% correspondent à un changement de situation administrative (déménagement, début de grossesse, fin d'API avant/durant le 1^{er} entretien). L'on trouve enfin 6% de bénéficiaires qui sont suivis régulièrement par un autre organisme.

2. Le partenariat autour de l'insertion socio-professionnelle

Trois types de partenaires ont été mobilisés par les Caf dans la mise en œuvre de cet accompagnement : le service public de l'emploi, y compris les organismes de formation; puis le département, à travers son action sociale, articulée avec les associations locales et l'offre de service d'accueil de la petite enfance³; enfin les structures de l'insertion par l'économique.

Le service public de l'emploi comme premier partenaire

Le principal partenaire institutionnel des CAF dans le cadre du RSA-API est le service public de l'emploi, avec l'ANPE en premier lieu (22 CAF), et la Mission Locale pour l'emploi en second (16 CAF). De même, les Maisons de l'emploi sont de plus en plus sollicitées par les Caf (on passe de 7 à 12 entre les deux vagues) et se positionnent en quatrième partenaire (en huitième lors de la première vague d'enquête). On observe également, même si cela concerne un quart des Caf, une importance croissante des organismes de formation. A noter que quelques CAF sollicitent les services de l'AFPA ou encore la DDTEFP et le GRETA. De même, dans la rubrique des « autres » partenaires, on trouve un ensemble disparate mobilisant des prestataires d'accompagnement vers l'emploi, des agences de placement ou d'intérim, des maisons ou des regroupements d'entreprise. Avec l'ensemble de ces partenaires, la plupart des CAF focalisent d'abord leurs actions sur le processus d'orientation des bénéficiaires. Ensuite, elles participent aux actions d'accompagnement centrées sur l'emploi et l'acquisition ou le renforcement/valorisation des compétences professionnelles d'une part et à l'élaboration des plans d'accompagnement (volet relatif aux compétences professionnelles, à la recherche d'emploi, etc.) d'autre part.

L'action sociale du département et les services d'offre d'accueil de la petite enfance

Le deuxième type de partenaire est constitué par le service d'action sociale du département d'une part (15 CAF), et par les services d'offre d'accueil de la petite enfance d'autre part (12 CAF), y compris le secteur associatif agissant dans la même perspective (10 CAF). Ces deux partenaires renvoient à des actions complémentaires à celles du service public de l'emploi, car elles concernent les préalables ou les freins périphériques à l'emploi (en particulier aides financières et administratives, pour l'accès aux droits, les frais de transports, la garde des enfants, etc.).

Notons que les actions assurées avec les CCAS (pour 6 CAF seulement) participent également des interventions sur ces freins à l'emploi avec des démarches d'accès aux aides financières et à la garde des enfants souvent liées au coût de la reprise d'activité ou du déploiement de l'activité professionnelle (financement du permis de conduire par exemple). La mobilisation des associations locales (10 CAF) montre qu'elles interviennent sur les leviers de l'insertion dans l'emploi.

Les structures d'insertion par l'économique

Le troisième ensemble de partenaires, mais pour un nombre plus réduit de Caf, renvoie aux structures des dispositifs d'insertion par l'économique, comme les PLIE (10 CAF), les associations intermédiaires (8 CAF), les entreprises d'insertion (5

³Ce deuxième regroupement, qui renvoie à des statuts juridiques très différents, est opéré simplement en fonction du domaine d'intervention au sens large, à savoir les obstacles sociaux et familiaux du parcours professionnel.

CAF). Les actions menées renvoient directement aux missions qui sont assignées aux dispositifs d'insertion par l'économique, telles que l'évaluation des compétences professionnelles dans le cadre d'une mise en situation de travail et le diagnostic des besoins des bénéficiaires en matière d'emploi. La mission de ces dispositifs ne vise pas seulement la mise en situation de travail mais aussi la prise en compte de la " personne " et accorde donc à l'accompagnement relationnel et individualisé un rôle indispensable en amont et en phase d'activité de l'emploi.

Conclusion

Les expérimentations du rSa-Api combinent des éléments de continuité et des aspects inédits des interventions visant l'API. Les expérimentations marquent une évolution dans le positionnement des travailleurs sociaux CAF, dans la mesure où ces derniers interviennent davantage dans les domaines de l'insertion professionnelle, qui ne relève pas d'une mission traditionnelle de la branche Famille de la Sécurité sociale. On mesure également l'importance du moment d'entrée du bénéficiaire dans le dispositif : la qualité du diagnostic et de l'orientation qui est réalisé en amont s'avère déterminante pour l'avenir de son parcours.

3. Qui sont les bénéficiaires du rSa au titre de l'API ?

Le profil démographique « type » du bénéficiaire du rSa-Api est une femme, séparée ou divorcée, jeune (31 ans), quoique plus âgée que la moyenne des allocataires de l'Api, avec un seul enfant à charge (presque les deux tiers d'entre eux) dont la moitié ont moins de deux ans (et 58% moins de trois ans). Ce profil démographique est identique à celui des allocataires de l'API en activité de la métropole (au 31 décembre 2008).

Majoritairement titulaires du BEPC-BEP-CAP (51,5%) et de niveau Bac (24%), les bénéficiaires du rSa au titre de l'Api sont plus diplômés que les allocataires de l'API. Mais seulement 4% sont diplômés du supérieur et 8% n'ont pas de niveau ou n'ont jamais été scolarisés.

Même si seulement un quart ont bénéficié d'au moins une formation professionnelle, les trois quart ont déjà exercé une ou plusieurs activités professionnelles avant le rSa.

Les deux principaux motifs d'entrée dans le dispositif du rSa, à égalité, résident dans la **reprise d'une activité** d'une part et la **poursuite d'une activité d'autre part** (respectivement 37% des bénéficiaires). 17% exercent leur première activité.

Par ailleurs, le rSa concerne principalement des personnes qui étaient à l'API depuis une période relativement courte. En effet, bien plus des deux tiers des bénéficiaires du rSa (78%) étaient à l'API depuis moins de deux ans (56% depuis un an et moins). Par comparaison, au 31 décembre 2008, 45% des allocataires de l'API perçoivent la prestation depuis moins de un an (mais ils sont 60% des allocataires de l'API en activité), 20% depuis un à deux ans (16% pour les API en activité), 16% depuis deux à trois ans (13% pour les Api en activité) et 19% enfin depuis trois ans et plus (10% pour les Api en activité). Sur ce plan, une fois encore, les bénéficiaires du rSa au titre de l'API ont les mêmes caractéristiques que les API en activité.

Enfin, au moment de l'ouverture du droit au rSa, 44% des bénéficiaires déclaraient n'être suivis par aucun intervenant. 27% disaient être suivis régulièrement par une assistante sociale, 18% par un conseiller ANPE ou de la Mission locale et 3% par un travailleur social CAF. Les motifs qui président aux contacts avec ces intervenants concernent, en premier lieu, les questions de l'emploi et celle de la formation.

Ces données suggèrent donc l'existence d'une population socialisée au monde du travail et ayant une expérience de l'emploi, puisque la majorité exerçait déjà une activité et/ou en reprend une autre. Or, le passé professionnel des allocataires de l'API joue un rôle essentiel dans l'accès à l'emploi. Le seul fait d'avoir connu une période d'emploi avant l'API augmente significativement les chances d'accéder à un emploi après une période d'API, que la période soit continue ou discontinue (Tomasini, *Recherches et Prévisions*, 2008).

4. La situation à l'égard de l'emploi

Des femmes employées dans le secteur des collectivités publiques locales et des services directs aux particuliers

81% des bénéficiaires du rSa au titre de l'Api exercent leur activité professionnelle sur des postes d'employés : 29% dans le secteur des collectivités publiques locales (souvent comme agents de service ou d'entretien), 27% dans le secteur des services directs aux particuliers (employés de maison, ménage, hôtellerie, restauration...), qui a pour caractéristique d'être le secteur des employés le plus féminisé et le plus précarisé ; 17,5% dans le secteur du commerce (notamment hôtesses de caisse) et enfin dans celui de l'administration d'entreprise. 7% sont ouvrier(e)s.

Une grande majorité de temps partiels, en CDI

Par comparaison avec les bénéficiaires du RMI-RSA, les bénéficiaires de l'API-RSA sont beaucoup plus en CDI, mais un peu moins en CDD de même qu'en contrats aidés (au 30 septembre 2008, rapport CNE). Ainsi :

- **38%** des allocataires du RSA au titre de l'API sont en CDI. C'est le cas de 18% des bénéficiaires du RSA au titre du RMI (en septembre 2008).
- **30%** des allocataires du RSA-API sont en CDD. 36% pour le RSA-RMI.
- **20%** sont en contrats aidés (contre 30% RSA-RMI) dont 14% dans le secteur non marchand (10,5% en « contrat d'avenir » et 3,5% en « contrat d'accompagnement à l'emploi ») et 6 % dans le secteur marchand (2% en « contrat de professionnalisation », 1% dans une association intermédiaire, 1% en contrat d'apprentissage, 0,5% en CIE, 1% en CI-RMA).
- Par ailleurs, on compte **7%** des bénéficiaires en **intérim**, 3% sont des travailleurs indépendants et 2% des travailleurs saisonniers.

L'autre caractéristique des bénéficiaires du rSa au titre de l'Api est que **les deux tiers d'entre eux occupent des emplois à temps partiels** (67%). Or, pour l'ensemble des allocataires de l'Api qui sont en activité, les emplois à temps partiels représentent 54% des emplois. Même s'il faut considérer ces données avec prudence compte tenu du caractère mouvant des parcours et des faibles effectifs, la

part de l'emploi à temps partiel semble augmenter au cours de la trajectoire professionnelle⁴ : en effet, **57%** étaient en temps partiel (31% en CDI et 40% en CDD) lors du précédent emploi occupé avant le rSa ; et **55%** lors du deuxième emploi exercé avant le rSa (14% en CDI et 52% en CDD).

En résumé, dans l'évolution des trajectoires professionnelles des bénéficiaires, le temps partiel augmente, donc le temps plein régresse, la part de CDI augmente tandis que le CDD diminue. Comment interpréter cela ? Rien ne permet d'affirmer que la hausse du temps partiel est liée au rSa, parce que le précédent emploi ne renvoie pas nécessairement à la même situation : il peut avoir été exercé avant l'Api, avant la séparation et avant les enfants. L'importance plus grande du temps partiel semble principalement liée à deux événements familiaux que sont la naissance des enfants d'une part et la nouvelle situation de séparation ou de divorce d'autre part (sans parler bien sûr de l'influence de la conjoncture économique). *In fine*, l'observation de la trajectoire professionnelle montre, une fois encore, une population définie par une expérience d'emploi, d'autant plus qu'elle occupait plus souvent des temps plein auparavant.

Il est plus compliqué cependant de rendre compte de l'évolution des contrats de travail, en particulier le taux des CDI. Y a-t-il un lien entre le temps partiel et le CDI ? Les résultats obtenus, pour les bénéficiaires du rSa au titre de l'API, montrent que oui. Il existe une relation significative entre le fait d'être en temps plein et en CDD (au moment du rSa). 73,5% des CDI sont des temps partiels. 39% des CDD sont des temps plein (contre 33% de CDD au total).

Des emplois de courtes périodes et faiblement rémunérés

Une autre caractéristique de l'emploi occupé par les bénéficiaires du rSa-Api est d'être pour la plupart d'entre eux un emploi de (très) courte période (en dehors des CDI). En effet, la durée moyenne des emplois exercés avec le rSa pour l'ensemble de la population est de 9 mois. La moitié des bénéficiaires exerce leur activité principale sur une période de moins de 7 mois, 72% sur une durée de moins de un an et 91% sur une durée de moins de deux ans.

Par ailleurs, la période d'inactivité professionnelle, entre l'emploi exercé actuellement et le précédent emploi occupé avant le rSa, est en moyenne d'environ 22 mois. Mais pour la moitié des bénéficiaires, cette période d'inactivité est de 14 mois. 44,5% des bénéficiaires n'avaient pas travaillé avant le rSa depuis moins de un an. A l'autre extrémité, 23,5% des bénéficiaires n'avaient pas travaillé depuis plus de trois ans.

Se profile donc une population qui est « socialisée » ou habituée à exercer une activité professionnelle, mais avec des emplois qui semblent s'inscrire dans le champ d'une certaine instabilité et précarité : une alternance d'emplois de courte période, à temps partiel⁵. Cette discontinuité des formes d'emploi de courte période et à temps partiel explique que les revenus d'activité de la population sont extrêmement faibles. En effet, les bénéficiaires de l'API au titre du rSa gagnent par leur travail moins de 400 euros en moyenne par mois. Et la moitié d'entre eux (salaire médian) gagne

⁴ Pour mesurer un « effet rSa » sur ce plan, il faudrait une comparaison entre les zones expérimentales et les zones témoins.

⁵ Notons que 6,5% des bénéficiaires du rSa au titre de l'Api exercent une autre activité professionnelle en complément de leur activité principale

moins de 183,5 euros par mois. Aussi, le montant des revenus issus des prestations familiales est plus élevé que les revenus d'activité (660 euros en moyenne par personne du foyer). Au final, les bénéficiaires du rSa au titre de l'Api perçoivent en moyenne un revenu de 1048 euros pour l'ensemble du foyer (sans le RSA- qui est de 150 euros en moyenne par foyer). Le budget se compose donc pour 2/3 des revenus des prestations et pour 1/3 des revenus du travail.

Le type d'activité professionnelle selon l'âge du bénéficiaire, le nombre et l'âge des enfants

Le fait d'exercer un temps plein ou un temps partiel est très significativement (au sens statistique) lié à l'âge du bénéficiaire. En effet, les plus âgés occupent plus souvent un temps partiel. 80% des 35/39 ans et 78% des 40 ans et plus occupent un temps partiel. A l'inverse, 44% des 20/24 ans exercent un temps plein. Par ailleurs, le type d'activité est très significativement lié à l'âge des enfants. Ainsi parmi les bénéficiaires qui sont à temps plein, 46,5% ont (au moins) un enfant âgé de moins de trois ans. Ce résultat est encore plus net pour les bénéficiaires ayant un seul enfant à charge : 67% d'entre eux exerçant un temps plein ont un enfant de moins de trois ans. On trouve beaucoup plus souvent des bénéficiaires à temps partiel à partir de la charge d'un enfant âgé de 9 ans jusqu'à 15 et plus.

En résumé, les bénéficiaires les plus âgés sont plus souvent à temps partiels avec des enfants de 9 ans et plus et se trouvent également moins diplômés. A l'inverse, les bénéficiaires les plus jeunes sont souvent à temps plein et plus souvent diplômés du Bac avec très souvent un enfant de moins de trois ans.

5. Les conditions de garde des enfants selon la situation professionnelle et familiale des bénéficiaires du rSa au titre de l'API

L'aide informelle (famille et amis), principal mode de garde

L'utilisation des aides informelles constitue le principal recours pour faire garder son enfant. Vient ensuite le fait de ne pas avoir de mode de garde. L'aide des institutions arrive en troisième lieu. Ainsi, pour les bénéficiaires qui ont un seul enfant à charge, la première façon de faire garder son enfant, est de bénéficier de l'accueil par la famille ou des amis (pour 39,5%). 20% n'ont pas de garde, tandis que 17,5% peuvent utiliser une assistante maternelle. 12% ont recours à un mode d'accueil collectif de type crèche. Les modes de garde informels sont donc très majoritaires car ils concernent 59,5% des bénéficiaires du rSa au titre de l'Api.

La question se pose dans des termes sensiblement identiques pour l'ensemble des bénéficiaires, avec de petites variations selon la taille de la famille. Ainsi, pour ceux ayant deux enfants à charge, le benjamin (dont l'âge moyen se situe entre quatre et cinq ans) est gardé, en premier lieu, par la famille ou les amis ; en second lieu, il se trouve sans garde puis avec une assistante maternelle. En revanche, pour l'aîné (dont l'âge moyen est de 9 ans), c'est l'absence de garde qui domine; vient ensuite la famille et les amis, puis l'accueil péri-scolaire et l'assistante maternelle. Pour les familles de trois enfants, on retrouve exactement la même logique, avec la famille et les amis qui arrivent en première position pour le benjamin, et l'absence de garde pour le second et l'aîné (ce dernier ayant un âge moyen de 10 ans).

Ce n'est pas tant l'exposition aux horaires atypiques qui singularise les mères de familles monoparentales, par comparaison aux mères en couple (le risque est identique) que les problèmes d'organisation que les horaires atypiques impliquent. En effet, comme l'a montré l'enquête « Modes de garde » conduite par la Drees en 2003, les contraintes liées à la garde des enfants de moins de trois ans sont bien plus importantes pour les familles monoparentales, en raison, tout à la fois, du coût de la garde, et du niveau de qualification généralement faible de ces familles, impliquant le plus souvent des emplois avec des horaires atypiques⁶. Cette enquête montrait que les mères de familles monoparentales confient moins leurs enfants à une assistante maternelle que les mères en couple dans la mesure où le reste à charge apparaît dans de nombreux cas non supportable malgré le complément mode de garde et le crédit d'impôt (Cf Rapport sur l'allocation de parent isolé, Igas, décembre 2006). Par ailleurs, peu de crèches offrent des horaires nécessaires à l'accueil des enfants de parents qui exercent une activité en horaire atypique. Les mères de familles monoparentales qui travaillent doivent donc gérer des contraintes plus resserrées que les autres mères. C'est pourquoi elles utilisent, plus souvent, des soutiens informels pour assurer la garde de leurs enfants. De la même manière, elles ont recours à des gardes multiples, combinant mode de garde payant et mode de garde informel.

La géographie du lien familial est un élément qui facilite le recours à la famille ou les amis (comme mode de garde principal). En effet, la famille reste majoritairement proche au sens géographique du terme⁷. Cette situation est même renforcée pour les ménages modestes. L'enquête citée réalisée par la Drees (Daniel, 2004) montrait que 62% des enfants des familles issues du premier quartile de niveau de vie résident à moins de 30 minutes de trajet du domicile de l'un des grands parents. Toutefois, à éloignement identique, le recours aux grands parents est moins fréquent quand le niveau de vie des familles augmente. Les raisons financières semblent les plus décisives.

En définitive, faibles revenus, temps partiel et horaires atypiques se conjuguent pour que le recours familial ou aux amis s'impose comme une solution privilégiée. En second lieu, les mères de familles monoparentales modestes s'orientent davantage vers les crèches (solvabilisation), que vers une assistante maternelle. Par-delà le manque d'offre (absence de places disponibles) le faible recours aux crèches peut toutefois s'expliquer, dans une certaine mesure, selon les études, en raison des éléments de socialisation du milieu socioculturel (reproduction du modèle)⁸.

Les modes de garde selon l'âge des bénéficiaires, le nombre et l'âge des enfants

La seconde vague d'enquête permet d'apporter des éléments d'explication plus précis sur le comportement des bénéficiaires à l'égard du mode de garde, en

⁶ A. Daniel, « La prise en charge de la garde des jeunes enfants par l'aide informelle, *Recherches et Prévisions*, n°77, septembre 2004. E. Algava, S. Le Minez, S. Bresé, A. Pla, « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », *Etudes et résultats*, n°389, avril 2005. N. Blanpain, « Accueil des jeunes enfants et coûts des modes de garde en 2002, *Etudes et résultats*, n°422, août 2005.

⁷ C. Avenel (coordonné par), « Familles et Villes », revue *Urbanisme*, n°356, octobre 2007.

⁸ M. Boisson, « Droit d'accueil du jeune enfant : une double exigence qualitative et quantitative », *Note de veille*, Centre d'Analyse Stratégique, n°107 (juillet 2008).

fonction de leurs caractéristiques démographiques et le type d'activité professionnelle. Ainsi, l'âge des enfants joue un rôle en lien avec le nombre des enfants et l'âge du parent. Plus l'âge des enfants augmente, plus ils se trouvent sans garde, et ce particulièrement à partir de 11 à 12 ans jusqu'à 15 ans et plus. Parmi les bénéficiaires qui utilisent la famille/amis comme mode de garde, 47% ont (au moins) un enfant à charge âgé de moins de trois ans.

Parallèlement, plus l'allocataire parent est âgé, plus il se trouve sans mode de garde (64% des 40 ans et plus, alors qu'ils sont 26,5% dans l'échantillon à être sans mode de garde). Plus il est jeune, et plus c'est la famille qui garde l'enfant (49% des 20-24 ans, alors qu'ils sont 34,5% dans l'échantillon à utiliser la famille). Les 20-24 ans se singularisent également par un recours plus important à une assistante maternelle.

Enfin, 82% des bénéficiaires qui utilisent un accueil collectif de type crèche/halte garderie/multi-accueil ont un seul enfant. De même 77,5% de ceux qui utilisent une assistante maternelle ont un seul enfant. Plus le nombre d'enfants augmente, plus le bénéficiaire se trouve sans mode de garde, tout particulièrement à partir du troisième enfant. C'est également surtout à partir du troisième enfant qu'on utilise plus souvent le centre de loisirs. Enfin, on remarque que 69% de ceux qui utilisent la famille comme mode de garde ont un seul enfant.

Les modes de garde selon le temps d'activité professionnelle des bénéficiaires

77,5% des bénéficiaires sans mode de garde occupent un emploi à temps partiel. De même, ils ont plus souvent recours à une assistante maternelle avec un temps plein (47 % des bénéficiaires ayant recours à une assistante maternelle sont à temps plein). Ceux qui utilisent la crèche sont également plus souvent à temps plein.

Au final, les temps partiels sont pénalisés en matière de mode de garde puisqu'ils se trouvent bien plus souvent sans mode de garde et bien moins souvent en crèche, et ce alors que les temps partiels constituent la grande majorité de la population (mais on ne préjuge pas du lien de causalité). Leur reste donc la famille ou les amis, et parfois l'accueil péri-scolaire.

En résumé, on peut dégager des « profils familiaux types » en matière de mode de garde. Les bénéficiaires qui utilisent la famille/amis comme mode de garde sont plus souvent des allocataires jeunes, avec un seul enfant, ayant moins de trois ans (ici le temps partiel ou le temps plein ne joue pas). Ensuite, le profil type des « sans mode de garde » renvoie à un allocataire plus âgé (40 ans et plus), avec un emploi à temps partiel, ayant au moins trois enfants, le dernier ayant le plus souvent au moins 9 ans. Les bénéficiaires qui déclarent des difficultés budgétaires sont par ailleurs plus souvent sans mode de garde (l'absence de garde semble donc s'expliquer, au moins partiellement, par le revenu). Le profil « assistante maternelle » concerne un bénéficiaire jeune, avec un emploi à plein temps, ayant un seul enfant, de moins de trois ans. Enfin, la crèche définit un allocataire jeune, avec un temps plein et un seul enfant, c'est-à-dire le même profil que pour une « assistante maternelle », mais ayant trouvé une place.

6. Perception de l'emploi occupé par les bénéficiaires du rSa-API

60% des bénéficiaires du RSA-API répondent « oui » à la question « le poste que vous occupez vous convient-il ? ». 9% ne se prononcent pas tandis que 31% déclarent que leur emploi ne leur convient pas.

Parmi ceux pour qui l'emploi leur convient, 28% déclarent qu'il correspond à leurs attentes. 21,5% estiment que leur travail est agréable ou plaisant (ils aiment ce qu'ils font). 10 % mettent positivement en avant les horaires à temps partiels, qui autorisent de concilier vie familiale et vie professionnelle. De même, 6,5% disent apprécier le travail à domicile ou à proximité. 6% indiquent que l'emploi exercé se trouve en adéquation avec leur formation. 5,5% sont satisfaits parce que l'emploi leur procure une formation et la possibilité d'acquérir un diplôme. 4% soulignent que leur emploi est un CDI ou un temps plein, et une autre petite proportion (3%) que le salaire est issu d'un travail. 2,5% affirment que l'emploi leur offre des perspectives d'évolution (augmenter le volume horaire ou espérer un CDI ou un temps plein). Et 2% soulignent le fait de pouvoir exercer une activité. 7% enfin évoquent d'autres raisons (souvent leur emploi leur convient mais ils ajoutent un bémol sur la faible rémunération, la volonté d'évoluer et de changer d'emploi, ou encore la distance entre le domicile et le lieu du travail).

Parmi ceux qui déclarent une insatisfaction de leur emploi, c'est d'abord en raison des horaires atypiques contraints, la faiblesse des revenus et l'insécurité statutaire (28,5%). Ensuite, 19% aspirent à « évoluer » professionnellement, pour reprendre le terme qui est employé, en sollicitant une formation et en manifestant la volonté d'exercer un autre métier. 16 % souhaitent travailler plus, en augmentant le nombre d'heures, sans pour autant afficher l'objectif d'un temps plein, parce que le salaire est trop faible. 12% souhaitent également travailler plus, pour obtenir un temps plein, ou un CDI, ou un emploi stable. 9% estiment exercer un emploi dans un domaine d'activité éloigné de leur formation initiale et qui ne leur correspond pas. 4% déclarent que leur emploi est uniquement alimentaire et 3,5% expriment des éléments extrêmement négatifs en soulignant l'aspect dévalorisant, voire usant, de leur travail. Enfin, 2,5% relatent un problème de santé.

Quand on croise les informations sur l'insatisfaction à l'égard de l'emploi avec celles relatives aux obstacles à l'exercice de l'emploi (cf partie 7), les relations statistiques sont significatives, ce qui tend à montrer que les bénéficiaires insatisfaits de leur emploi sont souvent ceux qui cumulent les obstacles, à l'égard de la formation, des transports, de modes de garde, du budget et du logement.

75% des insatisfaits occupent un temps partiel. Parmi les insatisfaits, on trouve aussi plus souvent ceux qui sont en mission d'intérim et les travailleurs saisonniers. Par ailleurs, il existe une relation significative entre le fait de ne pas être satisfait de son emploi et le fait de déclarer une difficulté dans l'emploi, montrant qu'il existe une logique de cumul sur une partie de la population. De fait, à partir de trois et surtout quatre difficultés déclarées, on trouve une proportion significativement plus élevée de bénéficiaires insatisfaits de leur emploi : 54% dans ce cas ont au moins trois difficultés, alors que 64% de ceux qui sont satisfaits de leur emploi n'ont pas plus de deux difficultés. 71% de ceux qui ne déclarent aucune difficulté sont satisfaits de leur emploi.

7. Les principaux obstacles au maintien dans l'emploi

Lorsque les difficultés sont mentionnées, c'est en premier lieu la question de la formation professionnelle (36%) et celle du transport (34%) qui apparaissent, puis la gestion des problèmes budgétaires (29,5%), les modes de garde des enfants (26%) et enfin le logement (21%) : ce sont les principaux freins à l'exercice d'un emploi.

Difficultés dans l'emploi								
	Oui		Non		Ne se prononce pas		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Présence d'un besoin de formation	286	36,3%	414	52,6%	87	11,1%	787	100,0%
Présence de difficulté par rapport aux moyens de transport	269	34,2%	478	60,7%	40	5,1%	787	100,0%
Présence de difficulté pour la gestion courante de son budget	231	29,4%	483	61,5%	72	9,2%	786	100,0%
Présence de difficulté par rapport à la garde d'enfants	204	25,9%	538	68,3%	46	5,8%	788	100,0%
Présence de difficulté par rapport au logement	166	21,1%	586	74,6%	33	4,2%	785	100,0%
Présence de difficulté pour la recherche d'emploi	145	18,4%	564	71,6%	79	10,0%	788	100,0%
Présence de difficulté pour l'accès à une formation	140	17,8%	537	68,2%	110	14,0%	787	100,0%
Présence de difficulté par rapport à l'éducation des enfants	105	13,3%	596	75,7%	86	10,9%	787	100,0%
Présence de difficulté par rapport à la santé	78	9,9%	654	83,2%	54	6,9%	786	100,0%
Présence de difficulté par rapport à des frais de restauration liés à l'emploi	45	5,7%	667	84,9%	74	9,4%	786	100,0%
Présence de difficulté liées à un besoin d'un équipement professionnel spécifique	33	4,2%	698	88,9%	54	6,9%	785	100,0%
Présence d'autres difficultés	123	15,7%	576	73,6%	84	10,7%	783	100,0%

Premier obstacle : la formation professionnelle

Parmi ceux qui manifestent le besoin d'une formation, l'identification de ce besoin est le plus souvent très précise et la demande de formation est clairement formulée sur un domaine d'activité particulier (formation d'aide soignante, de remise à niveau en informatique, en comptabilité, en anglais, pour la création d'entreprise, dans certains métiers de la petite enfance et plus généralement du social).

Le niveau de qualification détermine le besoin d'une formation professionnelle, mais seulement pour les bénéficiaires très peu diplômés (46% de ceux qui ont le niveau de fin de scolarité obligatoire). Par ailleurs, ceux qui déclarent un besoin de formation sont titulaires le plus souvent de contrats aidés : c'est le cas de 57% des contrats d'avenir et 44% des CIRMA. De même, il existe un lien significatif entre le temps partiel, occuper un CDD et un besoin de formation professionnelle. En effet, 74% des bénéficiaires qui déclarent un besoin de formation exercent un emploi à temps partiel et sont aussi souvent en CDD (le CDI ne joue pas pour le besoin de formation, alors que le CDI renvoie plus souvent au temps partiel).

Deuxième obstacle : la mobilité et le transport

34% des bénéficiaires du RSA-API disent avoir des difficultés en termes de transports pour exercer leur activité professionnelle et/ou effectuer leurs recherches d'emploi. C'est à peu près la proportion (38%) de ceux qui exercent leur activité professionnelle à plus de 10 Km de leur domicile (dont 9% à plus de 30 Km)⁹. Ceux qui ont des difficultés de transports n'ont pas forcément déclaré des difficultés

⁹ 11% des emplois se trouvent à moins de 1 Km du domicile. 30,5% se situent entre 1 et 4 Km, 20% se situent entre 5 et 9 Km et 29% entre 10 et 30 Km et 9% plus de 30 Km. Ils sont 19% à se rendre à pied à leur emploi et 2% à vélo. Le moyen de transport le plus utilisé est la voiture (49,5%), puis les transports en commun (24,5%).

budgétaires, mais une bonne partie (46%) de ceux ayant des difficultés budgétaires ont également des difficultés de transport.

Les difficultés de transport sont surtout liées au moyen de transport : ce sont les bénéficiaires qui utilisent les transports en commun qui éprouvent le plus souvent des difficultés (51% d'entre eux). Les autres modes de transports (à l'exception du covoiturage mais pour un effectif très faible) ne posent pas de difficulté particulière. De façon générale, c'est plus souvent le moyen (donc l'accessibilité) que la distance qui pose un problème, du moins jusqu'à une certaine limite kilométrique. Ainsi la distance joue un rôle significatif (mais moins que le moyen) et son importance augmente à proportion de l'éloignement : à partir du moment où le lieu de l'emploi est au moins à 10Km du domicile. Mais c'est surtout à partir de 25 Km séparant le domicile et le lieu de travail que la distance joue un rôle très significatif.

Troisième obstacle : le budget

29,5% des bénéficiaires du RSA-API disent éprouver des difficultés de gestion budgétaire. Plusieurs types de problème apparaissent, sachant que c'est un cercle global de fragilité financière qui s'auto-entretient : un poste de dépenses imprévues engendre des répercussions en chaîne sur les autres. Souvent, dans les réponses, on observe un cumul de difficultés plutôt qu'une difficulté spécifique. En premier lieu, pour 33% des bénéficiaires ayant une difficulté en ce domaine, on compte des personnes qui ont des problèmes de crédits et de dettes, voire qui ont déposé un dossier de surendettement à la banque de France.

Deuxièmement, viennent les charges et les factures qui semblent souvent trop élevées et il apparaît des difficultés à s'en acquitter. Troisièmement, revient toujours en arrière plan l'item d'un salaire trop faible : la moindre dépense imprévue grève le budget. Enfin, quatrièmement, les difficultés résultent de l'irrégularité des revenus (fluctuation d'un mois sur l'autre). En définitive, il ressort un budget limité (du fait de ressources trop faibles) qui rend compliqué voire aléatoire la possibilité de s'acquitter des charges courantes (les factures) sans contracter pour une partie d'entre eux des dettes et à pouvoir assumer les biens de consommation de la société actuelle.

Quatrième obstacle : les modes de garde des enfants

26% disent avoir des difficultés en matière de garde de leurs enfants dans le cadre de l'exercice de leur emploi. On aurait pu s'attendre à un score plus élevé. Cependant, le problème du mode de garde semble surtout se situer en amont : dès lors qu'il s'agit de prendre (ou non) un emploi, la présence d'enfants à charge est un obstacle majeur¹⁰.

Il faut donc distinguer deux types de paliers dans le rapport à l'emploi en matière de mode de garde : le coût qui détermine le choix ou non de prendre un emploi selon les possibilités offertes en matière de mode de garde (sans négliger l'importance qu'il y a d'avoir une aide au moment des démarches de recherche en tant que tel) ; puis le coût lié au maintien dans l'emploi voire à l'augmentation du volume horaire travaillé.

¹⁰ E. Maurin, D. Roy, « L'effet de l'obtention d'une place en crèche sur le retour à l'emploi des mères et leur perception du développement de leurs enfants », Cepremap, mai 2008, Docweb n°0807.

Parmi les difficultés, il y a d'abord le problème des horaires atypiques ou décalés qui compliquent les marges de manoeuvre en matière de garde de l'enfant (pour 33% des bénéficiaires déclarant une difficulté de garde). En effet, le problème ne se pose pas seulement pendant le temps de travail mais aussi avant et/ou après. On mentionne ainsi la difficulté à faire garder son enfant avant ou après l'école et plus encore entre les horaires atypiques du travail qui sont souvent le cas dans la population (travail de nuit, travail le week-end, travail en soirée, très tôt le matin ou tard le soir). Ainsi les problèmes de garde ne se posent pas seulement pour les enfants en bas âges (de moins de trois ans) mais soulèvent également la question du péri-scolaire (trois à cinq ans en particulier).

En deuxième lieu, c'est l'absence de modes de garde, surtout institutionnelle, qui est un problème (pour le premier enfant ou pour le second : « pas de place en crèche »). En troisième lieu, c'est le coût du mode de garde, en particulier pour l'assistante maternelle ou les frais de centre de loisirs. Du coup, quatrièmement, est indiqué le problème de garde par la famille ou les amis : souvent on souhaite que cette aide soit provisoire en attente d'un mode de garde institutionnel. La difficulté surgit lorsque le provisoire s'éternise en raison de la difficulté à trouver un autre recours. On doit noter qu'une bonne partie des bénéficiaires font garder leur enfant par la famille, parce qu'ils se heurtent à une absence de place en crèche. L'équilibre est donc fragile, le recours à la famille étant plus un dépannage qu'une solution, impliquant de jongler entre les disponibilités de la famille et les horaires eux-mêmes instables de l'activité professionnelle.

Les difficultés de garde selon l'âge du parent, le nombre et l'âge des enfants

Le fait d'avoir des difficultés de garde dans l'exercice de son emploi est très lié à l'âge de l'allocataire, car ces difficultés se concentrent surtout sur les jeunes (25/35 ans), qui sont par ailleurs les plus actifs. Les difficultés de garde quand on occupe un emploi sont également très liées à l'âge des enfants. 42,5 % de ceux qui déclarent une difficulté de garde ont un enfant de moins de trois ans. Les familles ayant (au moins) un enfant à charge de trois à cinq ans ne sont pas épargnées.

En résumé, les problèmes de garde se concentrent surtout sur les jeunes bénéficiaires qui ont des enfants âgés de moins de trois ans, mais aussi de trois à cinq ans, jeunes bénéficiaires dont on a vu qu'ils avaient plus souvent un seul enfant et qu'ils occupaient plus souvent un temps plein.

Cinquième obstacle : les difficultés liées au logement

Les deux premières difficultés résident, d'une part, dans la recherche d'un logement autonome pour 32,5% et, d'autre part, dans l'existence d'un logement trop petit (15,5%). La troisième difficulté résulte de la précarité du logement qui se trouve soit trop humide, insalubre, mal isolé ou bruyant (14,5%). Ensuite, il est observé des problèmes liés à un déménagement pour diverses raisons (12%), dont la plus courante est le souhait de se rapprocher du lieu de travail, le logement étant trop éloigné. Enfin il est question du loyer, ce dernier se révélant soit trop élevé soit source des dettes et de dépenses liés à son entretien. Une autre difficulté procède des personnes qui souhaiteraient quitter le parc privé pour accéder au logement social. Certains bénéficiaires n'ont pas de logement du tout ou sont en caravane.

Les obstacles supplémentaires : les démarches de recherche d'emploi, l'accès à une formation ou un stage, l'éducation des enfants, la santé, les frais liés à la journée de travail

18,5% des bénéficiaires du RSA-API disent éprouver des difficultés pour effectuer leurs recherches et démarches d'emploi. De façon générale, il ressort en ce domaine une demande d'accompagnement et de soutien (rédaction d'un CV, accès à l'information des offres d'emploi). De même, 18% des bénéficiaires du RSA-API disent avoir des difficultés pour accéder à une formation ou un stage : difficultés financières, difficulté d'accéder à une formation dans le secteur souhaité sur un métier particulier, manque d'information (ne pas savoir à qui s'adresser), difficultés liées au niveau scolaire ou au manque de maîtrise de la langue française, horaires quotidiens et temps de transport. Ensuite, 13% des bénéficiaires du RSA-API disent avoir des difficultés par rapport à l'éducation de leurs enfants. Parmi eux, on trouve la situation de séparation ou de divorce des parents, qui engendre par exemple l'existence de relations conflictuelles entre les ex-conjoints ou entre l'un des enfants avec l'un des parents (autant le père que la mère). 10% des bénéficiaires du RSA-API disent avoir des difficultés de santé et 6% déclarent une difficulté pour les frais de restauration liés à l'emploi. De même, seulement 4% des bénéficiaires disent avoir des difficultés pour acquérir un équipement professionnel spécifique pour exercer leur emploi.

Conclusion

Sans être dénuée de sérieuses difficultés liées à la précarité économique, la population bénéficiaire du rSa-API, dont le profil demeure identique à celui des allocataires de l'API en activité de la métropole, a déjà franchi pour une bonne partie les obstacles de retour à l'emploi que connaissent les allocataires de minima sociaux : l'absence générale de qualification, les problèmes de santé et l'âge en premier lieu.

Pour les allocataires de l'API en particulier, une étude conduite par la Cnaf avait pu distinguer trois critères discriminants « toutes choses égales par ailleurs » dans l'accès à un emploi¹¹. Il s'agit, d'une part, du parcours professionnel (avoir déjà exercé ou non un emploi). Or les ¾ des bénéficiaires du rSa-API ont déjà exercé au moins un emploi et le plus souvent plusieurs. D'autre part, le diplôme, en particulier le fait d'en avoir un ou pas. Or notre échantillon est bien plus diplômé que la population générale de l'API. Enfin, l'âge de l'enfant (avoir un enfant âgé de moins de trois ans diminue fortement la probabilité d'accès à l'emploi). Or l'âge moyen de l'enfant des bénéficiaires du rSa-API est de quatre ans.

Même si la population bénéficiant du rSa au titre de l'API a donc en partie résolu les principales difficultés empêchant la reprise d'activité, les obstacles peuvent cependant persister, une fois l'emploi obtenu. En fait, les freins initiaux (comme le mode de garde) continuent de ralentir la dynamique d'insertion professionnelle tout en soulevant d'autres enjeux et priorités, en particulier pour le maintien dans l'emploi, et plus encore pour le passage du temps partiel au temps plein voire la sortie du dispositif rSa.

N'étant donc pas prioritairement définie par des handicaps classiques d'ordre « individuel », et ne relevant pas ou peu d'une problématique purement « sociale »,

¹¹ M Tomasini, *Recherches et Prévisions*, op cit.

c'est la réalité objective du fonctionnement du marché du travail qui apparaît directement, avec notamment les nouvelles normes requises d'employabilité ; c'est en particulier, pour la population étudiée, la question de la formation professionnelle (et de la structure de l'offre d'emploi), articulée avec les autres facteurs, qui se profile comme une question centrale.

Cette population de l'Api-rSa concentre, toutefois, toutes les caractéristiques typiques des situations de précarité de l'emploi des femmes seules avec enfants à charge positionnées dans des emplois à temps partiel faiblement rémunérés et de courtes périodes.

8. Les actions engagées par les CAF au titre de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa-Api

L'élaboration des Plans d'action personnalisée (PAP) et les premiers bilans d'étape

Au 15 novembre 2008, 76% des bénéficiaires (643 bénéficiaires) ont signé un contrat et se sont engagés dans un Plan d'action personnalisée (PAP). 42% ont été amorcés en mai/juin 2008, 19% en juillet/août et 39,5% en septembre/octobre. Nous disposons donc d'un faible recul temporel pour développer une approche dynamique des situations.

Seulement 194 bénéficiaires ont fait l'objet d'un bilan (précisément d'au moins un bilan) des actions ayant été engagées pour eux, soit 30% des bénéficiaires du rSa ayant signé un Plan d'action personnalisée.

Parmi ces 194 bénéficiaires, 145 renvoient à un bilan qui n'est qu'intermédiaire, et 49 un bilan final. Parmi ces 194 bilans, 96 doivent être révisés : leurs objectifs sont modifiés avec poursuite de l'accompagnement dans le cadre d'un nouveau PAP ; 26 sont arrêtés en raison de la clôture du contrat pour non respect des engagements du bénéficiaire ; 18 ont atteints leur objectifs, pour chacune des actions, et le contrat peut être clôturé ; et 1% est poursuivi tel quel.

Au moment de ce bilan, 113 bénéficiaires perçoivent encore le rSa et 81 ne le perçoivent plus. Parmi ces 81 bénéficiaires qui ne perçoivent plus le rSa, 27 correspondent à une sortie avec un emploi salarié à temps plein, c'est-à-dire avec un rSa nul en raison des ressources supérieures au montant du revenu garanti ; 31 autres bénéficiaires ne perçoivent plus le rSa en raison d'une cessation d'activité, puis pour d'autres raisons correspondant à des fins de droit lié à l'API (motif ressources, fin de charge de l'enfant, arrêt maladie, reprise de vie commune ou déménagement dans un autre département).

Les caractéristiques des actions

2 à 3 types d'action en moyenne ont été engagés pour chaque bénéficiaire. A la date de l'enquête, 82,5% des actions engagées sont en cours, 3% ont été abandonnées et 14,5% sont terminées. Par ailleurs, la durée moyenne de ces actions est de 5 mois et demi environ.

En premier lieu, en additionnant les actions relevant de l'emploi (42,5% des bénéficiaires) et celles concernant la formation (36% des bénéficiaires), on obtient 35% des actions.

En deuxième lieu, ce sont des actions en lien avec les questions de la mobilité et des transports (16,5% des actions et 37% des bénéficiaires).

En troisième lieu, on trouve à égalité des actions concernant le logement et des actions centrées sur les modes de garde des enfants (12% des actions et 27% des bénéficiaires).

En quatrième lieu, ce sont les actions sur la gestion du budget familial (9,5% des actions et 21,5% des bénéficiaires).

Ensuite, on trouve des actions qui portent sur l'éducation des enfants et la parentalité (4%), puis sur la santé (3%), et 7,5% renvoient à d'autres types d'actions.

On remarque que l'on ne retrouve pas tout à fait la hiérarchie des obstacles identifiés car les difficultés de gestion du budget sont classées en troisième position des obstacles à l'emploi, mais en cinquième position des actions engagées. De même, le logement arrive en cinquième position des obstacles identifiés et en troisième position des actions engagées. En fait, il y a un cumul de différents thèmes d'actions sur les bénéficiaires qui déclarent une difficulté (mode de garde, budget, logement), ce qui explique le (petit) décalage avec l'ordre des obstacles à l'emploi qui ont été identifiés dans les diagnostics. Ainsi la majorité des bénéficiaires qui déclarent une difficulté sur une rubrique ont en moyenne au moins trois types d'actions conduites pour eux.

9. Les premiers résultats sur l'emploi (pour un très faible effectif des actions d'accompagnement)

Afin de pouvoir fixer précisément les objectifs des contrats signés entre les bénéficiaires et les référents Caf et donc apprécier voire mesurer les résultats engendrés, au regard de l'emploi, les fiches remplies par les travailleurs sociaux comportent des rubriques devant mentionner les conséquences attendues, selon un calendrier concerté, des actions entreprises sur l'emploi.

Ainsi, pour ce qui concerne les impacts escomptés sur l'emploi des actions entreprises, **51,5% visent le maintien dans l'emploi**, 28,5% un accroissement du volume horaire travaillé et 20% visent une reprise d'emploi.

Parmi les 199 bilans effectués, 59% (117) ont atteint leurs objectifs, 22% (43) sont non atteints, et 19% (38) sont partiellement atteints.

Quant aux impacts réels observés sur l'emploi en tant que tel, **47% (89) ont contribué au maintien dans l'emploi**, **35% (65) n'ont eu aucun impact sur l'emploi**, 10,5% (20) ont contribué à la reprise d'un emploi et 8% (15) enfin à l'accroissement de l'activité.

Par comparaison avec les objectifs escomptés, on constate donc que le plus difficile, dans l'atteinte des résultats, concerne la hausse de l'activité d'une part et les reprises d'emploi d'autre part, ce sont les deux domaines où les écarts entre objectifs

et résultats sont les plus grands. A l'inverse, le ratio concernant le maintien dans l'emploi révèle un très bon score car l'écart entre l'objectif et le résultat est très faible.

10. Conclusion générale

1. Une des originalités de l'expérimentation, pour les CAF, est l'amorce d'un nouveau partenariat avec le service public de l'emploi, au premier rang duquel se trouve l'ANPE. Ce nouveau travail de coopération avec l'ANPE autour des publics monoparentaux bénéficiant de l'API révèle un positionnement accru des Caf sur les aspects matériels et sociaux de la dimension professionnelle des parcours. Les Caf ont conduit un accompagnement *dans* l'emploi à côté de l'entreprise en assurant, pour les Api-rSa, une fonction de coordination et de mise en réseau des partenaires autour de l'objectif d'insertion socio-professionnelle.

2. Cette enquête permet de définir précisément la population rSa accompagnée au titre de l'API. Les principaux freins à l'exercice d'un emploi ont été identifiés. Il s'agit, en premier lieu, de la question de la formation professionnelle et celle du transport, puis la gestion des difficultés budgétaires, les modes de garde des enfants et enfin le logement. En complément des revenus et de l'incitation monétaire, ce sont ces obstacles qui peuvent servir prioritairement de fondement à une politique d'accompagnement social et d'insertion visant la lutte contre la pauvreté et le retour à l'emploi simultanément.

3. Un autre enseignement est de pouvoir distinguer les éléments déterminants qui jouent dans deux moments différents de l'accompagnement, à savoir l'accompagnement vers et dans l'emploi. On peut distinguer les obstacles de l'accès à l'emploi et ceux du *maintien* dans l'emploi. Dans l'accès, la question du mode de garde et celle du transport sont les deux principaux critères. Dans le maintien, la hiérarchie des obstacles de départ se modifie, le problème de garde jouant un rôle encore persistant mais à un autre niveau, celui du passage du temps partiel au temps plein. Le fragile équilibre établi dans ces situations entre mode de garde informelle et emploi à temps partiel peut s'effiloche, dès lors que le volume horaire augmente ; dans ce cas, la nouvelle situation engendre mécaniquement une tension sur la garde, car le recours utilisé (la famille ou le cercle amical) n'est plus forcément disponible ; et ce alors que le maintien dans le temps partiel peut être un « choix » pour pouvoir (faire) garder son enfant, mais qui est aussi un maintien dans la sphère de l'emploi précaire.

Ce point est d'autant plus important que les actions d'accompagnement semblent surtout contribuer à stabiliser la situation, c'est-à-dire à maintenir les bénéficiaires dans l'emploi (majoritairement à temps partiel), mais moins fonctionner comme un tremplin vers le temps plein. Cependant, la période d'observation trop brève de cette expérimentation est une sérieuse limite, qui ne permet pas de conclure sur les effets du dispositif d'accompagnement social qui se font souvent sentir à plus long terme.

4. Un autre constat est celui de la diversité objective des bénéficiaires, dont les difficultés s'articulent différemment, parfois se cumulent, selon les situations et les trajectoires. Même si l'on peut mettre en évidence des traits communs et des

problèmes souvent similaires, on ne dégage pas véritablement de profils spécifiques, mais une multiplicité de situations particulières ; ce qui plaide en ce sens pour un accompagnement individualisé « sur mesure » mais attire également l'attention, tout à la fois, sur la complexité de l'orientation des bénéficiaires, dans un parcours qualifié de « social » ou de « professionnel », puis d'une gestion cohérente de leurs trajectoires. Une des difficultés de l'accompagnement, observée dans les expérimentations, réside dans l'instabilité des situations, étant donné la courte période des emplois occupés notamment. Le travail d'accompagnement est rendu plus complexe et plus nécessaire.

ANNEXE

Tableau 1. Effectifs de l'expérimentation et modalités des contacts

	Moyenn e par Caf	Min	Max	Total	Nb de CAF
Nb total API dans territoire expérimentation à la date d'entrée en vigueur du Rsa	462	81	1215	12469	27
Nb API/RSA à la date d'entrée en vigueur du Rsa (stock)	34	6	144	886	26
Nb API/RSA entre la date d'entrée en vigueur du Rsa et le 15 oct. 2008 (flux)	50,5	13	126	1363	27
Nb total API/RSA entre la date d'entrée en vigueur du Rsa et le 15 oct. 2008	69	13	142	1858	27
Nb de courrier invitation 1 ^{er} entretien entre date d'entrée en vigueur du Rsa et le 15 oct. juin 2008	63,5	5	150	1716	27
Nb de réponses au courrier d'invitation (1 ^{er} entretien) entre date d'entrée en vigueur du Rsa et le 15 oct. 2008	38	0	90	1022	27
Nb de contacts téléphone invitation 1 ^{er} entretien entre date d'entrée en vigueur du Rsa et le 15 oct. 2008 si pas de courrier au départ	11	0	84	228	20
Nb de personnes reçues (1 ^{er} entretien) entre date d'entrée en vigueur du Rsa et le 15 oct. 2008	42	2	86	1134	27

Tableau 2. Le partenariat des CAF

Dans le cadre de l'accompagnement social dans l'emploi des bénéficiaires de l'API/RSA, quels sont les partenaires mobilisés par les référents de votre organisme ?

	Nb de CAF
ANPE	22
Mission Locale pour l'emploi	16
Service départemental d'action sociale (SdAs)	15
Maison de l'emploi	12
services offre d'accueil petite-enfance (SoApe)	12
Autres associations	10
PLIE	10
Organisme de formation	9
Association intermédiaire	8
Autre partenaire (à préciser ensuite)	8
CCAS	6
Entreprise d'insertion	5
AFPA	4
Total	27

Tableau 3. Les partenaires CAF et les actions engagées

Les actions assurées avec les partenaires -Vague 2-

ACTIONS MENEES	PARTENAIRES												
	ANPE	M. locale	SdAs	SoApe	Autres assoc	Autres Partenaires	Plie	Ccas	M. emploi	Asso c Inter-média i	Org. forma	Ent Insert	AF
Nombre de Caf concernées	22	16	15	12	10	8	10	6	12	8	9	5	
Orientation des bénéficiaires	19	13	7	7	7	4	6	2	6	4		3	
Participation à l'élaboration des plans d'accompagnement compétences professionnelles, recherche d'emploi...)	12	9	2	-	2	2	2	-	2	3	-	2	
Actions d'accompagnement centrées sur l'emploi et l'acquisition/ renforcement des compétences professionnelles	15	9	4	-	5	4	4	-	3	3	-	-	
Valorisation et du renforcement des compétences professionnelles	10	4	2	-	3	2	1	-	-	2	-	1	
Aide aux diagnostics des besoins des bénéficiaires	13	8	4	-	5	4	2	-	-	1	-	1	
Autres	2	1	3	-	1	1	2	1	4	-	-	1	
L'accès aux droits légaux et sociaux	2	1	5	1	2	2	1	-	-	-	-	-	
Aides financières	1	1	8	1	2	-	2	3	-	-	-	-	
Garde d'enfants	1	-	2	11	2	2	1	1	-	-	-	-	
Santé et de l'accès aux soins	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	
Soutien à la parentalité	-	-	1	4	3	1	-	-	-	-	-	-	
Aide au logement	-	-	4	-	3	-	-	-	-	-	-	-	
Aide à la gestion de leurs budgets	1	-	4	-	1	-	-	1	-	-	-	-	
Mobilité, transports	-	-	1	-	1	1	1	-	-	1	-	-	
Total actions													

Tableau 4. Effectif de la population accompagnée selon vague 1 et vague 2 de l'enquête

	Vague 2	Vague 1	Total
MONTPELLIER	54	23	77
CERGY PONTOISE	25	37	62
SAINT QUENTIN	60	0	60
NIORT	31	28	59
MAUBEUGE	12	39	51
RENNES	24	27	51
REIMS	31	15	46
ARRAS	41	0	41
POITIERS	29	11	40
ROSNY SOUS BOIS	24	16	40
EVREUX	21	17	38
BLOIS	14	22	36
ANGOULEME	2	28	30
LA ROCHELLE	30	0	30
NANTES	29	0	29
CREIL	6	19	25
GUERET	15	7	22
CAEN	18	0	18
MONTBELIARD	16	0	16
CHAUMONT	6	10	16
CALAIS	5	7	12
LAVAL	10	0	10
ELBEUF	10	0	10
SAINT BRIEUC	8	0	8
NICE	7	0	7
NIMES	7	0	7
VILLEFRANCHE SUR SAONE	0	5	5
Total	535	311	846

Tableau 5. Le niveau de formation des bénéficiaires rSa-API accompagnés

Niveau de formation initiale	Vague 1		Vague 2	
	Nb	% cit.	Nb	% cit.
Bepc - Bep - Cap	159	47,2%	367	51,5 %
Bac ou équivalent	81	24%	172	24,2%
Bac +2 (BTS, DUT ...)	33	9,8%	13	1,8%
Fin de scolarité obligatoire	28	8,3%	91	12,8%
Pas de niveau	21	6,2%	55	7,7%
2ième cycle (licence, maîtrise)	10	3%	5	0,7%
3ième cycle (Master, Doctorat)	3	0,9%	7	1%
Jamais scolarisé	2	0,6%	2	0,3%
Total	337	100%	712	100%

Tableau 6. Les Motifs d'entrée dans le RSA

Motif d'entrée dans le RSA	Vague 1		Vague 2	
	Nb	% cit.	Nb	% cit.
Poursuite activité	154	45,2%	301	37,1%
Reprise activité	109	32%	303	37,3%
Première activité	47	13,8%	136	16,7%
Poursuite formation rémunérée	12	3,5%	16	2%
première formation rémunérée	10	2,9%	28	3,4%
Reprise formation rémunérée	9	2,6%	0	0
Total	341	100%	812	100%

Tableau 7. Type d'emploi dans le RSA

Libellé activité principale actuelle		
	Nb	% cit.
Employés civils et agents de service de la fonction publique	167	29,0%
Personnels des services directs aux particuliers	156	27,1%
Employés de commerce	101	17,5%
Employés administratifs d'entreprise	44	7,6%
Autres (précisez)	24	4,2%
Formation	24	4,2%
Ouvriers de type industriel	23	4,0%
Ouvriers de type artisanal	13	2,3%
Travailleurs indépendants	13	2,3%
Professions intermédiaires	8	1,4%
Ouvriers agricoles	3	0,5%
Total	576	100,0%

Tableau 8. Type de contrat dans le RSA

Type de contrat correspondant à l'activité principale actuelle		
	Nb	% cit.
Salarié (CDI)	297	37,9%
CDD	233	29,8%
Emploi aidé non marchand/Contrats d'Avenir	82	10,5%
Interim	58	7,4%
Emploi aidé non marchand/Contrats d'Accompagnement à l'Emploi	28	3,6%
Travailleur Indépendant	24	3,1%
Emploi aidé marchand/Contrats de professionnalisation	15	1,9%
Travailleur saisonnier	14	1,8%
Emploi aidé marchand/CI-RMA	9	1,1%
Emploi aidé marchand/Contrats d'apprentissage	8	1,0%
Emploi aidé marchand/Associations intermédiaires	7	0,9%
Emploi aidé marchand/CIE	4	0,5%
Emploi aidé marchand/Entreprises d'insertion	3	0,4%
Emploi aidé non marchand/Pacte	1	0,1%
Emploi aidé marchand/Entrep. travail temp. d'insertion	0	0,0%
Total	783	100,0%

Tableaux 9, 10, 11. Mode de garde des familles

ModeGarde1		
NbEnfant = 1		
	Nb	% cit.
Accueil par famille ou amis	156	39,6%
Sans	80	20,3%
Accueil par une assistante maternelle	69	17,5%
Accueil Collectif (crèche, halte garderie, multi-accueil)	46	11,7%
Accueil peri-scolaire (garderie ou accueil du matin, étude du soir)	19	4,8%
Autres	19	4,8%
Centre de Loisirs (mercredi, vacances scolaires)	5	1,3%
Total	394	100,0%

Lecture: modes de garde pour les familles ayant un seul enfant à charge

ModeGarde2 - Mode de garde enfant 2		
NbEnfant = 2		
	Nb	% cit.
Accueil par famille ou amis	59	31,6%
Sans	41	21,9%
Accueil par une assistante maternelle	29	15,5%
Accueil peri-scolaire (garderie ou accueil du matin, étude du soir)	22	11,8%
Accueil Collectif (crèche, halte garderie, multi-accueil)	15	8,0%
Centre de Loisirs (mercredi, vacances scolaires)	13	7,0%
Autres	8	4,3%
Total	187	100,0%

Lecture: modes de garde du deuxième enfant pour les familles ayant 2 enfants

ModeGarde1 - Mode de garde enfant 1		
NbEnfant = 2		
	Nb	% cit.
Sans	63	33,3%
Accueil par famille ou amis	53	28,0%
Accueil peri-scolaire (garderie ou accueil du matin, étude du soir)	23	12,2%
Accueil par une assistante maternelle	19	10,1%
Centre de Loisirs (mercredi, vacances scolaires)	13	6,9%
Autres	9	4,8%
Accueil Collectif (crèche, halte garderie, multi-accueil)	9	4,8%
Total	189	100,0%

Lecture: modes de garde du premier

Tableau 12, 13. Les caractéristiques des actions engagées

Thème de l'action		
	Nb	% cit.
Recherche d'emploi	257	19,0%
Mobilité / transport	223	16,4%
Formation / stage	217	16,0%
Logement	163	12,0%
Garde d'enfant	158	11,7%
Gestion budget familial	130	9,6%
Autre	99	7,3%
Education / parentalité	57	4,2%
Santé	43	3,2%
Equipement professionnel	9	0,7%
Restauration	0	0,0%
Total	1 356	100,0%

